

E23000106 /86

# *Annexes*

Au rapport d'enquête publique :

*Révision de la carte communale de Genouillac*

**\*\*\***

**Communauté de communes de Charente Limousine**  
*(Département de la CHARENTE)*

*Enquête publique du 27/10/2023 au 27/11/2023*

Commissaire enquêteur : Yveline BOULOT

# Annexe n°1 :

## Procès-verbal de synthèse des observations

E23000106/86

### PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS LES REGISTRES ET DES COURRIERS POSTAUX OU ELECTRONIQUES ADRESSES A LA COMMISSAIRE ENQUETEURE

Le 28 novembre 2023,

#### **Références :**

- Code de l'environnement : article R123-18,
- Arrêté du Président de la communauté de communes de Charente Limousine en date du 6 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique sur la révision de la carte communale de Genouillac, commune de Terres-de-Haute-Charente (Département de la Charente).

**Communauté de communes de Charente Limousine**  
8, rue Fontaine des jardins  
16500 CONFOLENS

Monsieur le Président  
de la communauté de communes de Charente Limousine,

L'enquête publique relative à la révision de la carte communale de Genouillac s'est terminée le 27 novembre 2023 à 16h45.

Cette enquête s'est déroulée dans un climat serein et aucun incident notable n'est à signaler.

La participation du public a été inexistante durant cette enquête.

Les permanences n'ont pas été fréquentées par le public : aucun visiteur n'a été reçu lors des permanences tenues en mairie déléguée de Genouillac et en mairie de Terres-de-Haute-Charente mis à part un responsable de l'entreprise DOREAU rencontré lors de la dernière permanence du 27 novembre 2023.

#### **1. Résumé statistique du déroulement de l'enquête publique :**

Au cours de cette enquête, **seules 2 contributions** ont été recueillies :

- Aucune observation portée au registre de Genouillac,
- 1 observation portée au registre de Terres-de-Haute-Charente,
- 1 observation transmise par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête publique,
- Aucun courrier postal n'a été adressé à l'attention de la commissaire enquêteure et par ailleurs, aucune observation orale n'a été exprimée et retenue dans cette synthèse.

*(Cf. tableau récapitulatif ci-après)*

**Tableau récapitulatif du nombre d'observations recueillies lors de l'enquête publique :**

	Référence utilisée pour la cotation de l'observation	Nombre de contributions recueillies
Registre d'enquête déposé en mairie de Terres-de-Haute-Charente (Siège de l'enquête)	RT	1
Registre d'enquête déposé en mairie de Genouillac	RG	0
Lettres et courriers postaux annexés au registre d'enquête	L	0
<b>Total observations portées ou annexées aux registres</b>	<b>1</b>	
Courriers électroniques (Dont 0 hors délais)	M	1
Observations orales	O	0
<b>Total des contributions</b>	<b>2</b>	

## 2. Synthèse thématique des observations :

Les observations recueillies émanent d'un responsable de l'entreprise DOREAU directement concerné par l'unique objet de la révision de la carte communale et de Mme la maire de Terres-de-Haute-Charente.

Afin de procéder à leur analyse, un tableau de synthèse des observations (*à après*) présente les références de l'observation, la date de l'intervention, le nom du contributeur et un résumé de la problématique abordée dans chaque observation.

Pour une bonne compréhension des observations et une meilleure prise en compte de tous les arguments présentés, **il convient de se référer à l'intégralité des interventions originales jointes en annexe de ce procès-verbal de synthèse.**

**Tableau de synthèse des observations recueillies lors de l'enquête publique relative à la révision de la carte communale de Genouillac :**

N° de référence	Date	Identité	Nature de l'observation	Pièces jointes et annexes
RT1	27/11/2023	<i>Sandrine PRECIGOUT, Maire de Terres-de-Haute-Charente</i>	« Je suis favorable au projet gage de développement de notre commune nouvelle Terres-de-Haute-Charente »	Néant
M1	27/11/2023	<i>Cédric DELAGE, responsable Maintenance/Méthodes &amp; Industrialisation DOREAU tonneliers</i>	<i>Eléments de réponse aux avis relatifs à la révision de la carte communale de Genouillac, pas d'impact négatif pour le voisinage (flux poids lourds limité, isolation phonique de l'atelier, impact paysager limité), création d'emplois (passage de 8 à 14 employés sur le site), défense incendie adaptée, point d'honneur à mettre en sécurité les employés en investissant dans des machines aux dernières normes.</i>	Eléments de réponse aux avis de la Chambre d'Agriculture et de la MRAe (2 pages)  Pré-diagnostic écologique réalisé par l'APAVE (24 pages)  2 plans du projet de création d'un parc à bois présentant l'implantation des installations et des plantations de haies

### **3. Questions de la commissaire enquêteure :**

1. La contribution d'un responsable de l'entreprise DOREAU apporte certains éléments de réponse aux recommandations présentées dans l'avis de la MRAe, pouvez-vous néanmoins apporter des précisions supplémentaires, notamment au sujet des incidences sur la qualité des eaux ?

*Cf. page 5 et 6 de l'avis de la MRAe : « La MRAe recommande de préciser la capacité et le fonctionnement de la station d'épuration de Genouillac ainsi que les performances de l'assainissement individuel. Elle recommande par ailleurs de préciser la situation de l'entreprise au regard du zonage d'assainissement.*

*La MRAe recommande de décrire les dispositifs prévus pour assurer le traitement des eaux usées et pluviales de l'ensemble du site avant rejet dans le milieu récepteur. »*

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article 8 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, vos réponses et observations éventuelles consignées dans un mémoire en réponse.

Veillez agréer Monsieur le Président de la communauté de communes de Charente Limousine, l'expression de mes sentiments distingués.

- *Pièces jointes : Copies des observations*

Accusé de Réception de  
M. Le Président de la communauté de communes  
de Charente Limousine

Benoit SAVY

Pris connaissance le 28/11/2023

Signature :



Commissaire enquêteur :  
Mme Yveline BOULOT

le 28/11/ 2023,

Signature :



## Annexe n°2 :

### Mémoire en réponse

Révision à objet unique de la Carte Communale de Genouillac – commune de Terres-de-Haute-Charente

#### **MÉMOIRE EN RÉPONSE AU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Observations recueillies lors de l'enquête publique et réponses apportées par la collectivité :

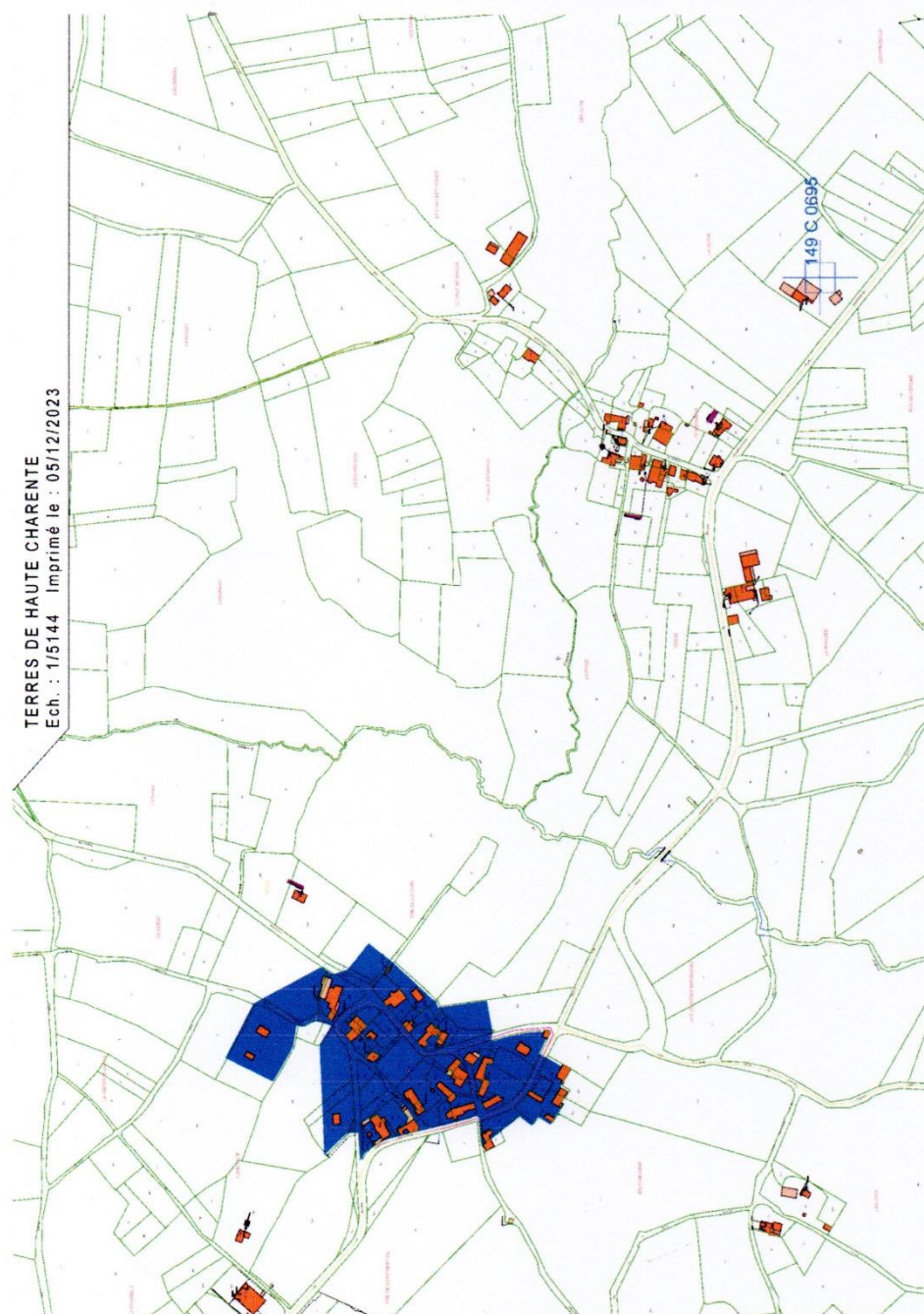
N°	Observations	Avis de la collectivité
1	<b>Sandrine PRECIGOUT, Maire de Terres-de-Haute-Charente :</b> <i>« Je suis favorable au projet gage de développement de notre commune nouvelle Terres-de-Haute-Charente »</i>	Dont acte
2	<b>Cédric DELAGE, responsable Maintenance/Méthodes &amp; Industrialisation DOREAU tonneliers</b> <i>« Eléments de réponse aux avis relatifs à la révision de la carte communale de Genouillac, pas d'impact négatif pour le voisinage (flux poids lourds limité, isolation phonique de l'atelier, impact paysager limité), création d'emplois (passage de 8 à 14 employés sur le site), défense incendie adaptée, point d'honneur à mettre en sécurité les employés en investissant dans des machines aux dernières norme »</i>	Les éléments fournis par Monsieur DELAGE lors de l'enquête publique sur le projet de la merranderie serviront à compléter le dossier de révision à objet unique sur les différents points abordés.

Réponse à la question de la commissaire enquêteure :

→ Rappel de la question : « **La contribution d'un responsable de l'entreprise DOREAU apporte certains éléments de réponse aux recommandations présentées dans l'avis de la MRAe, pouvez-vous néanmoins apporter des précisions supplémentaires, notamment au sujet des incidences sur la qualité des eaux ? Cf. page 5 et 6 de l'avis de la MRAe :** « La MRAe recommande de préciser la capacité et le fonctionnement de la station d'épuration de Genouillac ainsi que les performances de l'assainissement individuel. Elle recommande par ailleurs de préciser la situation de l'entreprise au regard du zonage d'assainissement. La MRAe recommande de décrire les dispositifs prévus pour assurer le traitement des eaux usées et pluviales de l'ensemble du site avant rejet dans le milieu récepteur. »

Le secteur de la merranderie n'est pas compris dans le réseau d'assainissement collectif de Genouillac (voir plan ci-joint). La merranderie est donc reliée à un système d'assainissement individuel. Toutefois, ce dernier n'est plus conforme. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la merranderie, la création d'un ANC conforme à la réglementation sera exigée lors du dépôt du permis de construire et devra bénéficier de la validation du SPANC de Charente Limousine. La partie relative à l'assainissement sera complétée pour l'approbation de la procédure par les informations nécessaires et disponibles.

Révision à objet unique de la Carte Communale de Genouillac – commune de Terres-de-Haute-Charente



TERRES DE HAUTE CHARENTE  
Ech. : 1/5144 Imprimé le : 05/12/2023